

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250314-lmc142230-DE-1-1

Date de télétransmission : 24 mars 2025

Date de réception : 24 mars 2025

DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

*Séance du 14 MARS 2025*

DELIBERATION N° 20

**POLITIQUE CYCLABLE - AMÉNAGEMENT ROUTIER - SUBVENTIONS  
DIVERSES**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 13h18 le 14 mars 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

**Présents** : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

**Excusé(s)** : M. Didier CARRETERO.

**Pouvoir(s)** : M. Yannick BERNARD à Mme Pascale GUIT NICOL, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, Mme Catherine MOREAU à M. Franck MARTIN, Mme Anne

RAMOS-MAZZUCCO à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à Mme Martine OUAKNINE.

**Absent(s) :** M. Patrick CESARI, Mme Christelle D'INTORNI, M. Kévin LUCIANO, M. Jérôme VIAUD.

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la décision n°C (2023) 3707 de la Commission européenne du 23 octobre 2023 approuvant le programme de coopération transfrontalière Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA ;

Vus les projets EDUMOB1 et EDUMOB2 mis en œuvre par le Département des Alpes-Maritimes entre 2016 et 2023 dans le cadre des précédentes programmations ALCOTRA ;

Vu le 3ème appel à projets EDUcation à la MOBilité durable 3 (EDUMOB3) pour la sélection de projets simples du programme Interreg ALCOTRA ;

Considérant que le Département se positionne en tant que partenaire du projet EDUMOB3, afin de poursuivre les actions engagées précédemment destinées à favoriser la mobilité durable et encourager le report modal vers la pratique du vélo ;

Considérant que la station de Castérino constitue un pôle d'activités touristiques et économiques majeur dans la vallée de la Roya, nécessitant des aménagements pour renforcer son attractivité, dans le cadre de la stratégie de développement et de résilience des vallées impactées par la tempête Alex ;

Considérant que le Département souhaite participer, conjointement avec la commune de Tende et la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF), au projet d'aménagement de cette station par la prise en charge de différentes opérations au niveau de la RD 91 ;

Considérant que le comité de sélection « avenir des vallées » du fonds de reconstruction exceptionnel de la Mission interministérielle reconstruction des vallées (MIRV), en date du 3 décembre 2024 a validé le projet global ;

Vu l'adoption du programme opérationnel FEDER/FSE+/FTJ de la Région SUD pour la période de programmation 2021-2027 adopté par la Commission européenne le 17 novembre 2022 ;

Vu l'appel à projets « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien » porté par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération prise le 1er juillet 2021 par l'assemblée départementale donnant délégation à la commission permanente ;

Considérant la stratégie départementale cyclable issue du Plan mobilité et du Plan vélo départemental Horizon 2028 approuvés par délibérations prises le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale ;

Vu la délibération prise le 14 mars 2025 par l'assemblée départementale autorisant le président à solliciter des subventions dans le cadre des compétences de la collectivité et à signer tout document nécessaire au dépôt de candidature ;

Vu le rapport de son président proposant d'approuver :

- la participation du Département au projet européen transfrontalier EDUMOB3 afin de poursuivre sa politique cyclable par l'aménagement d'infrastructures sur l'itinéraire EuroVélo 8 reliant la France et l'Italie, ainsi que ses actions pédagogiques et de sensibilisation à l'utilisation du vélo, et son plan de financement sur 3 ans, de 2025 à 2028 ;
- le projet d'aménagement de la traversée de Castérino à Tende au niveau de la RD 91, ainsi que son plan de financement, et l'autorisation de solliciter une subvention au titre du fonds de reconstruction exceptionnel – volet « avenir des vallées » de la Mission interministérielle reconstruction des vallées (MIRV) ;
- la candidature du Département à l'appel à projets « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 », pour la réalisation d'infrastructures sur diverses routes départementales, ainsi que leur financement, destinées à poursuivre sa politique cyclable pour favoriser les trajets domicile – travail, et sur l'itinéraire EuroVélo 8 reliant la France et l'Italie ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) Concernant la participation au programme de coopération transfrontalière pour la réalisation du projet EDUMOB3 :

- d'approuver la participation du Département au projet ÉDUcation à la MOBilité durable 3 (EDUMOB3) à intervenir avec la région Ligurie et les communes de Roquebrune-Cap-Martin et Vintimille, dans le cadre du programme transfrontalier Interreg V-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 ;
- de prendre acte que le budget total estimatif du projet s'élève à 1 992 228 € dont une participation départementale de 320 250 €, et que le calendrier

prévisionnel de réalisation des actions s'étalera de juin 2025 à mai 2028 ;

- d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter une subvention FEDER à hauteur de 80 %, soit 256 200,00€, portant l'autofinancement du Département à 20 %, soit 64 050,00€ ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à signer tout acte nécessaire à la vie du projet EDUMOB 3 ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aménagement du territoire et cadre de vie » du budget départemental ;

2°) Concernant l'aménagement de la traversée de la station de Castérino et la demande de subvention :

- d'approuver la participation du Département en qualité de maître d'ouvrage au projet d'aménagement de la traversée de la station de Castérino, porté également par la commune de Tende et la Communauté d'agglomération de la Riviera française (CARF) ;
- d'approuver le plan de financement de l'opération prise en charge par le Département ;
- de prendre acte que le coût estimatif du projet s'élève à un montant total de 500 000 € HT ;
- d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter une subvention à hauteur de 50 %, soit 250 000 €, pour ce projet, dans le cadre du fonds de reconstruction exceptionnel – volet « avenir des vallées » de la Mission interministérielle pour la reconstruction des vallées (MIRV), portant la part d'autofinancement du Département à 50 %, soit 250 000 € ;
- de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Travaux d'infrastructures » du budget départemental ;

3°) Concernant la candidature du Département à l'appel à projets « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 » et demande de subvention :

- d'approuver la candidature du Département à l'appel à projets « Soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien du programme Provence-Alpes-Côte d'Azur et Massif des Alpes FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 » ;
- d'approuver les projets suivants présentés au titre de ce programme :
  - le réaménagement de la RD 635 par la création d'un espace partagé pour les modes actifs sur les communes d'Antibes, Valbonne, Vallauris, estimé à 3,9 M€ TTC ;
  - l'aménagement cyclable de la RD 109a - itinéraire EuroVélo 8 sur la commune de Pégomas, estimé à 660 000 € TTC ;

- l'aménagement cyclable de la traversée de la RD 135 au-dessus de l'autoroute A8 sur la commune de Mougins, estimé à 550 000 TTC ;
  - l'aménagement cyclable de la RD 704 sur l'avenue Michard Pélissier – giratoires chemin de la Source Romaine / Orangerie / Spagnon sur la commune d'Antibes, estimé à 650 000 TTC ;
  - l'aménagement cyclable sur la RD 504 - giratoire de la Noria - giratoire de la Source Romaine sur les communes de Biot et Antibes, estimé à 700 000 € TTC ;
  - l'aménagement cyclable de la RD 204 du carrefour RD 204/507 au collège César sur la commune de Roquefort-Les-Pins, estimé à 1,5 M€ TTC ;
- de prendre acte que la participation du Département pour financer lesdits projets s'élève à 1 990 000 € HT soit 2 388 000 € TTC pour un montant global prévisionnel de 6 633 333 € HT soit 7 960 000 € TTC, que le calendrier prévisionnel de réalisation de ces opérations s'étalera de 2025 à 2029 ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à solliciter une subvention FEDER à hauteur de 70 %, soit 4 643 333 € HT, portant l'autofinancement du Département à 30 %, soit 1 990 000 € HT soit 2 388 000 € TTC ;
  - d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tous les documents relatifs à cette candidature, à l'exécution et/ou la modification du projet, à la demande de subvention et à l'encaissement des recettes, en cas de sélection ;
  - de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du programme « Aménagement du territoire et du cadre de vie » du budget départemental ;
- 4°) d'imputer les recettes correspondantes sur les chapitres 938 des programmes « Aménagement du territoire et cadre de vie » et « Travaux d'infrastructures » du budget départemental.

**Pour(s) : 49**

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Jean-Jacques CARLIN, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck

MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

**Contre(s) : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Déport(s) :**

Signé

**Charles Ange GINESY**  
**Président du Conseil départemental**